

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 22 juillet 2024

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes Annick MONLON et Marie-Laure BOURRAND.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Quorum : 8

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2024

- Déclarations d'intention d'aliéner
- Présentation du rapport financier établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Compensation environnementale des lots de Bruyères : offre présentée par le Crédit Mutuel Immobilier pour la location de 6.7 hectares
- Lots des Bruyères : dénonciation du bail de 7 lots
- Reprise des espaces communs du Lotissement Pariaud – Annule et remplace la délibération du 29 janvier 2024
- Proposition de location du local de l'ancienne poste à une orthophoniste
- Décision modificative – Budget principal
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2024 est arrêté à l'unanimité.

■ Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété en vente route du Beaujolais.

■ Présentation du rapport financier établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport financier établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Le Conseil Municipal a approuvé ce dernier.

■ Compensation environnementale des lots de Bruyères : offre présentée par le Crédit Mutuel Immobilier pour la location de 6.7 hectares

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'offre présentée par le Crédit Mutuel Immobilier relative aux mesures de compensations environnementales liées au projet CHAMBORD à Belleville-en-Beaujolais. Monsieur le Maire rappelle également que la commune dispose actuellement de 6.7 hectares de parcelles agricoles, correspondant aux lots de Bruyères, qui restent à ce jour en attente d'exploitant et pour lesquelles les terrains sont vierges (vignes arrachées).

Le Crédit Mutuel Immobilier propose une indemnisation financière à hauteur de 1 190€/ha et par an pour ces lots, pour une durée de 30 ans.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité (12 voix pour et 1 abstention) de répondre favorablement à l'offre du Crédit Mutuel Immobilier.

■ **Lots des Bruyères : dénonciation du bail de 7 lots**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence de conventions d'occupation temporaire conclues pour les communaux des Bruyères, entre M. Sébastien BESSON et la commune de Lancié, pour y exercer une activité viticole. À ce titre, Monsieur BESSON dispose de 7 lots pour une surface totale de 2.27 hectares.

M. Sébastien BESSON a fait part de son souhait de restituer l'ensemble de ces lots. C'est pourquoi le Conseil Municipal décide de dénoncer la convention d'occupation temporaire du 27 janvier 2022.

■ **Reprise des espaces communs du Lotissement Pariaud – Annule et remplace la délibération du 29 janvier 2024**

Lors de sa séance du 29 janvier 2024, le Conseil Municipal avait accepté d'acquérir les parcelles cadastrées section A n° 1218 et A n°1213 (délibération n° 2024.01.03) constituant la voie et les espaces collectifs du lotissement « Pariaud ».

Néanmoins des parcelles ont été omises (parcelles section A n° 1217, 1224, 1225, 1227 et 1228).

C'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé de retirer la délibération du 29 janvier et accepte d'acquérir les parcelles supplémentaires en vue du classement de ces dernières dans le domaine public.

■ **Proposition de location du local de l'ancienne Poste à une orthophoniste**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la disponibilité du local sis 19 place du Commerce à Lancié, utilisé précédemment par l'infirmière. Madame Marion DERMER, orthophoniste, a fait part de sa recherche de local sur la commune de Lancié afin d'exercer son activité. C'est pourquoi, compte tenu de la disponibilité du local sus visé, le Conseil Municipal a décidé de proposer ce dernier à Madame DERMER et à terme de conclure une convention d'occupation temporaire et révocable pour une durée de 2 ans.

■ **Décision modificative – Budget principal**

Le Conseil Municipal décide de modifier les inscriptions budgétaires afin de tenir compte des nouvelles recettes et dépenses sur le budget principal.

Compte-rendu des commissions :

Commission « Vie scolaire / Fleurissement »

- La cérémonie du 14 juillet s'est bien déroulée.
- Un devis a été fait pour prévoir un fleurissement de printemps, notamment sur le rond-point et les pare-terres des Pasquiers et Capella.
- Compte-tenu des conditions météorologiques et du repli à l'Espace Capella, le ciné plein-air n'a malheureusement pas rassemblé le nombre de visiteurs escompté.

Commission « Voirie »

- Les travaux de marquage au sol vont débuter prochainement et seront réalisés par la société EIFFAGE.

- Le contrôle annuel de la lagune sera réalisé prochainement par IRH en présence de notre délégataire (SUEZ).
- Un compte-rendu a été fait suite à la réception du rapport de la DDT relatif au fonctionnement de la station.
- Compostage partagé : Il est envisagé d'ajouter un bac supplémentaire, plus grand, pour le dépôt des bio-déchets.

Commission « Bâtiments »

- La première réunion de chantier pour les travaux centre-village a eu lieu le 15 juillet dernier en présence de 2 Fleuves Rhône Habitat, de l'architecte Plan B et des entreprises retenues. La durée des travaux est estimée à 22 mois. Les travaux commenceront par les lots VRD et élagage.
 - L'entreprise GUINET est intervenue sur le clocher de l'Église pour des travaux de maçonnerie et l'entreprise VOUILLON pour des petites réparations sur le toit.
 - Un devis a été fait auprès de la société Créa Métal pour le caisson d'insonorisation du système de soufflerie du chauffage de l'Église.
- **Points divers :**
- Le commerce « Les Emplettes » devrait organiser, courant septembre, son inauguration.
 - La commune n'a pas été reconnue en catastrophe naturelle au titre de l'année 2023.
 - Une subvention a été allouée au titre du « Fonds Vert » pour la rénovation énergétique du groupe scolaire à hauteur de 379 000 €.

▪ **Questions diverses :**

Néant

PV arrêté le 9 septembre 2024,

Le Maire,
Jacky MENICHON



Le secrétaire,
Gilles ASSANT

